



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
---  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
----

Séance du Conseil Municipal du MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **VINGT-SEPT SEPTEMBRE** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 21 septembre 2022.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme POULAIN, M. BUSSE, Mme GRONDONA, M. PASTOUREAU Mme JECKEL M. BOUDIGUE, M. DUFALLY, Mme TILLEUL, M. BOUYROUX, M. BERILLON, M. BERNARD, Mme DELFAUD, Mme SECQUES, M. SLACK, Mme DESMOLLES, M. AMBROISE, M. VOTION, Mme DELEPINE, M. PINDADO, Mme COUSIN, M. BOUCHONNET, M. CHAUTEAU, Mme PETAS, M. MURET, Mme MONTEIL MACARD, Mme DELMAS, M. DUCASSE, M. MAISONNAVE, Mme PAMIES

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme DEVARIEUX à M. PASTOUREAU  
Mme PLANTIER à M. SAGNES  
Mme PHILIP à Mme DELMAS

Absent :

M. DEISS

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. BUSSE

Département  
de la Gironde  
---  
Commune  
de  
**La Teste de Buch**  
Chef lieu de Canton  
-----

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

**Rapporteur : M. BOUCHONNET**

**DEL2022-09-495**

**AMENAGEMENT DE L'AVENUE DES OSTREICULTEURS**  
**SUR LA COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH**  
**Enfouissement des réseaux de télécommunications**  
**Convention de Délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat**  
**Départemental d'Energie Electrique de la Gironde**  
**(S.D.E.E.G)**

*VU le code de la Commande Publique et notamment sont article L 2422-12 ;*

*Vu la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-jointe,*

Mes chers collègues,

Considérant les travaux d'enfouissement des réseaux prévus avenue des Ostréiculteurs à La Teste de Buch,

Considérant que la réalisation de ces travaux implique la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages, d'une part, la Ville pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications et, d'autre part, le S.D.E.E.G pour le réseau de distribution électrique,

Considérant que dans cette hypothèse, le code de la commande publique permet la désignation, par convention, d'un maître d'ouvrage unique,

Considérant qu'il apparaît opportun de confier au S.D.E.E.G, à titre temporaire, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux de télécommunications,

Considérant que les travaux sont inscrits au budget primitif 2022,

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, après avis de la commission rénovation urbaine, aménagement de l'espace, développement économique et touristique du 20 septembre 2022 de bien vouloir :

- ACCEPTER la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage au profit du S.D.E.E.G pour les travaux précités,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec le S.D.E.E.G

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

**Philippe BUSSE**

Secrétaire de séance



**Patrick DAVET**

Maire de La Teste de Buch  
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220927-DEL2022\_09\_495-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2022

Affichage : 29/09/2022

Le Maire de La Teste de Buch  
Patrick DAVET